



Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle

Siège social :
3, rue des Noës
72700 SPAY

Téléphone : 02 43 84 67 23

Télécopie : 02 43 50 35 90

Courriel : contact@siderm.org

Site internet : www.siderm.org

Réunion du jeudi 30 janvier 2020

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

OBJET : Règlement du service de l'eau

LIEU : Siège du SIDERM

3 rue des Noës 72700 Spay

œ 80

COMPTE RENDU

œ 80

Le trente janvier deux mille vingt, à onze heures, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, après convocation légale du seize janvier deux mille vingt, s'est réunie au Siège du Syndicat, 3 rue des Noës 72700 Spay. Le président, Joël GEORGES en a assuré la présidence et l'animation.

Présents :

Pour le SIDERM :

- ✓ Monsieur GEORGES Joël ;
- ✓ Monsieur HUBERT Lionel ;

Assistaient également :

- ✓ Monsieur BRIHI Samir ;
- ✓ Madame BERTHELOT Mandy ;
- ✓ Madame LALLIER Claire ;
- ✓ Madame LEROUX Jennifer.

Pour UFC-Que Choisir :

- ✓ Monsieur ANDRÉ Alain.

Excusés :

- × Monsieur LAMBERT Gérard ;
- × Monsieur ALLAIS Serge ;
- × Monsieur ROUSSEAU Dominique ;
- × Les Services de l'ARS ;
- × Les Services de la D.D.T.

Monsieur Joël GEORGES ouvre la séance, remercie les présents et souhaite la bienvenue à **Monsieur Alain ANDRÉ**. Il s'enquiert de savoir qui sera le secrétaire de séance.

Ce sera **Monsieur Alain ANDRÉ**.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 NOVEMBRE 2019

Monsieur Joël GEORGES demande s'il y a des questions et des observations concernant le compte rendu de la dernière réunion de la CCSPL.

Aucune observation n'est apportée au compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

2) REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur Joël GEORGES laisse la parole à **Monsieur Samir BRIHI** pour la présentation des points mis à jour dans le nouveau règlement du service de l'eau.

A l'article 29, **Monsieur Alain ANDRÉ** fait remarquer qu'il n'est pas mentionné que les tarifs sont communiqués à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Monsieur Joël GEORGES confirme qu'effectivement, il faut rajouter qu'ils sont soumis à l'avis de la CCSPL.

Monsieur Alain ANDRÉ félicite **Monsieur Samir BRIHI** et ses collaboratrices et collaborateurs pour la rédaction du règlement de service. Il ajoute qu'un gros travail a été fait et d'autant plus remarquable, qu'il a su éviter les redondances.

Monsieur Joël GEORGES demande si les nouveaux abonnés ont le règlement de service.

Monsieur Samir BRIHI explique qu'il est disponible sur le site internet du Syndicat ou bien à leur demande.

Madame Mandy BERTHELOT ajoute que cela est précisé sur le courrier qui accompagne le contrat d'abonnement.

Monsieur Joël GEORGES pense qu'il serait peut-être bien de leur transmettre directement.

Madame Mandy BERTHELOT indique qu'il sera également disponible en mairie.

Monsieur Joël GEORGES demande l'avis à **Monsieur Alain ANDRÉ**.

Monsieur Alain ANDRÉ répond que certains abonnés sont pointilleux.

Monsieur Samir BRIHI explique qu'il faut soit le joindre au contrat soit le laisser à leur disposition dans les locaux du SIDERM, sur le site internet ou leur envoyer sur simple demande.

Monsieur Alain ANDRÉ pense qu'il faudrait préciser sur le courrier qu'ils peuvent en faire la demande.

Monsieur Samir BRIHI précise que cela est déjà mentionné sur le courrier.

Monsieur Lionel HUBERT demande si sur le contrat d'abonnement, les abonnés doivent cocher une case pour attester qu'ils ont pris connaissance du règlement.

Monsieur Samir BRIHI explique qu'ils doivent soussigner en remplissant le document avec leur nom, prénom et signature pour déclarer avoir pris connaissance du règlement.

Monsieur Joël GEORGES est satisfait de la belle évolution dans les relations avec la CCSPL.

Monsieur Joël GEORGES clôture la dernière séance de son mandat. **Monsieur Alain ANDRÉ** estime qu'il a un peu l'image du SIDERM derrière lui et pour son départ, s'exprime ainsi : « Je vous souhaite une belle et longue continuation. Persuadé que vous continuerez à œuvrer pour tous dans l'intérêt général comme vous savez le faire. Lors de nos rencontres j'ai apprécié votre écoute, votre respect et votre considération à l'encontre des représentants des consommateurs et de leurs positions. Je vous souhaite « bon vent » et vous rappelle, que quelles que soient les qualités de votre successeur, il ne vous remplacera pas. »

Monsieur Joël GEORGES est touché par ce mot et remercie **Monsieur Alain ANDRÉ** pour l'attention qu'il lui porte.

La séance est levée à 12 heures.